L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS : MARDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1876. 30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 7 NOVEMBRE

SPECTACLES.

Mardi, 7 novembre 1876.

ACADÉMIE.—The Palace of Truth.

ST-CHARLES—Delphine et Julie Parent, comédiennes françaises.

LE JOUR DU DEVOIR.

Le jour de l'épreuve solennelle est arrivé et nous croirions faire injure au patriotisme et au bon sens de nos lecteurs en leur adressant une longue exhortation pour les engager à remplir leur devoir. L'affranchissement dans le présent, le salut pour l'avenir, telles sont les questions vitales qui vont se décider au scrutin.

Les fraudes, les provocations, les cris d'intimidation, tous les moyens employés par les radicaux aux abois pour s'opposer à l'expression libre et loyale de la volonté du peuple, seront impuissants devant la détermination bien arrêtée des citoyens d'exercer leur droit légal de voter en dépit des oppositions factieuses ou illégales.

L'adresse du comité central d'Etat, publiée dans notre édition extraordinaire d'hier et reproduite dans ce numéro, établit clairement que le citoyen porteur d'un certificat en due forme a le droit de voter, et qu'il ne dépend pas de l'acte arbitraire d'un assistant-enregistreur de le priver de son droit de suffrage.

Les bureaux d'élection doivent être ouverts à six heures du matin et le scrutin doit fermer à six heures du soir.

Chaque électeur a la faculté de voter à l'un quelconque des polls de son ward. Il doit être muni de son certificat.

Nous engageons les démocrates conservateurs à aller voter de bonne heure; ceux qui attendront s'exposeront à perdre leurs votes s'il y a encombrement au dernier moment ou s'il plaît aux commissaires radicaux qui ont la majorité de former le bureau, sous prétexte d'une bagarre que des affidés de leur parti peuvent provoquer.

Les électeurs feront bien de vérifier leur bulletin de vote, de s'assurer qu'il porte correctement épelés les noms des électeurs présidentiels de Tilden et Hendricks, tels qu'ils sont imprimés dans l'*Abeille*, et les noms des candidats de leur choix pour toutes les places d'Etat, de paroisse et de ward. Il est important surtout qu'ils vérifient les noms des candidats pour le Congrès et la Législature.

Le premier district congressionnel comprend le troisième ward et tous les wards au-dessous de la rue du Canal; le candidat démocrate est l'honorable Randall L. Gibson, l'un des plus dignes représentants que la Louisiane ait jamais eu.

Le second district congressionnel comprend tous les autres wards de la ville et plusieurs paroisses. Notre candidat est le populaire orateur, J. E. Ellis.

Les divers candidats pour le Sénat et la Chambre des représentants sont indiqués dans la liste de l'*Abeille*.

Le devoir des électeurs est de voter, et ce devoir aucun d'eux ne doit y faillir sous peine de compromettre le succès de la cause commune. Que nul ne se laisse décourager s'il faut attendre et perdre du temps. Les magasins et les bureaux sont fermés, les affaires suspendues. La grande affaire du jour c'est le vote pour la délivrance de la Louisiane. Que chacun sache donc faire preuve de patience, de persévérance et de fermeté. Ceux qui perdraient leur vote par négligence, par faiblesse ou par timidité ne pourraient avoir la conscience tranquille; ils seraient privés de cette satisfaction que donne le sentiment du devoir accompli.

La conspiration radicale.

Dans cette caverne de la Douane qui a servi, depuis huit ans, de forteresse aux conspirateurs ligués pour piller et opprimer la Louisiane, il s'est tenu récemment des conciliabules dans lesquels ont été arrêtés les plans d'un nouveau complot non moins criminel et non moins odieux que les précédents.

Cette fois, il ne s'agit plus d'arracher un ordre de mission à un juge qu'on puisse griser pour lui donner du courage.

Il semble assez heureux de s'en rapporter encore une fois, à un bureau des retours pour refaire l'élection, quand se serait déjà produite l'impression première d'une victoire démocratique. L'imagination des meneurs radicaux s'est donc exercée pour trouver de nouveaux expédients par lesquels ils peuvent empêcher la libre expression de la volonté populaire.

Quand il était si facile de faire procéder à une révision loyale et sincère de l'enregistrement en acceptant les propositions faites par les démocrates, quand il était encore plus facile d'avoir une élection calme et paisible en garantissant à chacun le libre exercice de son droit de vote, les radicaux armés du pouvoir de contrôler l'enregistrement et la tenue des élections, semblent avoir pris à tâche d'exaspérer les conservateurs par leurs dénis de justice réitérés et de faire parade de leurs intentions de frauder et d'emporter l'élection quand même, au dépit de l'immense majorité qui, de leur aveu même, appartient à leurs adversaires dans cette ville.

Dans la correspondance échangée entre le comité central et le marshal des Etats-Unis, on a vu jusqu'où était allée l'audace de langage de M. Pitkin, qui a remplacé Packard comme satrape de Grant en Louisiane, nous ignorons jusqu'où peut aller sa témérité dans l'action.

Que veut-il faire de ses 1000 députés, choisis exclusivement dans les affidés les plus dépendants de son parti? Jusqu'à quelle limite pousser-t-il son intervention dans l'élection de demain, c'est là ce que nous ne pouvons savoir au juste!

Mais ce que nous savons, c'est que ai cette conspiration ourdie contre les libertés du peuple de cet Etat, pouvait réussir par quelque moyen que ce soit, il se préparerait des jours sombres pour la Louisiane.

Nous nous demandons à qui profiterait ce triomphe des radicaux acheté au prix des illégalités les plus flagrantes, car il ne saurait être que de courte durée.

Que les pauvres dupes qui sont encore disposées à servir d'instruments aveugles aux carpet-baggers radicaux, se donnent la peine de réfléchir aux conséquences des scandales publics que leur donneraient des hommes publics à partir avec leurs mailles au premier environnement de la fortune.

Tout a une fin dans le monde, même la fraude et l'infamie, et le jour de la reddition des comptes vient tôt ou tard. Que les républicains, qui ont ici leurs foyers et sont destinés à y rester et à y vivre côte à côte avec les démocrates-conservateurs, n'oublient pas qu'il est de leur intérêt de ne pas se laisser entraîner par des meneurs intéressés et peu scrupuleux, à donner à une lutte qui devrait rester sur le terrain légal et pacifique, un caractère différent qui envenimerait pour longtemps les rapports entre les citoyens du même Etat.

Les carpet-baggers pour maintenir leurs griffes rapaces sur la proie, aux dépens de laquelle ils se gorgent depuis huit ans, se remuent devant aucune extrémité.

N'est-il pas temps que les yeux de ceux qu'ils abusent ou plutôt qu'ils égarent depuis si longtemps, s'ouvrent enfin à la lumière?

Le sacrifice des carpet-baggers est le seul obstacle au retour de la prospérité dans notre malheureux Etat.

Criminels ou dupes sont ceux qui contribuent encore à le maintenir. Espérons que le nombre en a considérablement diminué et que le scrutin de ce jour nous en donnera la preuve.

Où achète-t-on cette belle chaussure? L'écho répond: chez le Roi de la Mode, au Magasin [illegible].

ATTENTION ELECTEURS.

La forme du bulletin de vote.

Les électeurs, avant de déposer leur bulletin, doivent s'assurer qu'il est conforme aux prescriptions de l'article de loi que voici:

Sec. 63. A toutes les élections générales les noms de tous les candidats pour lesquels il aura été voté dans la ville de la Nouvelle-Orléans, seront écrits ou imprimés sur un bulletin en dimension de papier, et le numéro du ward ou du district d'élection dans lequel le vote doit avoir lieu, sera imprimé ou écrit sur le pli extérieur du dit bulletin.

A la Nouvelle-Orléans le numéro du ward dans lequel un électeur vote, doit donc être imprimé ou écrit au dos du bulletin.

Bonnes nouvelles pour l'élection de Tilden.

Le comité central a reçu hier soir, de sources sûres, les détails suivants qui permettent de considérer comme assuré l'élection de Tilden, en dépit de toutes les dépêches mensongères que pourront publier les radicaux.

A. W. Pelton.

New York, 6 novembre 1876, 7 1/2 P. M. La démocratie de New York est pleinement unie.

Cet Etat est assuré par une forte majorité.

Le New Jersey, le Connecticut et tous les Etats du Pacifique sont acquis à Tilden sans aucun doute.

Des informations reçues aujourd'hui d'autres Etats considérés précédemment comme douteux assurent une plus forte majorité qu'on ne l'espérait.

W. T. Pelton.

VICTIME D'UN OUTRAGE RADICAL.—Une dépêche de Bayou Sara annonce que le capitaine Thos. C. West, candidat démocrate aux fonctions de shérif dans la paroisse Ouest Féliciana, sur lequel des radicaux ont récemment ordonné tiré à vue, est mort hier matin à neuf heures des suites de ses blessures.

Avis important aux Electeurs.

Quartier général du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate Conservateur.

Nouvelle-Orléans, 6 Nov. 1876.

Au Peuple de la Paroisse d'Orléans.

Concitoyens—La loi qui gouverne l'enregistrement et qui décide du droit des électeurs, est le statut No 168, approuvé le 1e juillet 1873, imprimé dans les statuts de 1875, pages 5 à 18.

"La section 3 spécifie: Il sera du Devoir de l'ENREGISTREUR D'ETAT des votants (Hon. Michael Hahn) d'effacer de la liste des votants enregistrés " " " *les noms de toutes les personnes* que l'on prouvera avoir été FRAUDULEUSEMENT ENREGISTRÉES dans la dite paroisse (Orléans).

"La section 31 dit: les ASSISTANTS SUPERVISORS d'enregistrement pour la paroisse d'Orléans *effaceront des livres d'enregistrement les noms de tous ceux qui ne résident pas dans le precinct neuf jours avant l'élection.*

Le loi ne prête pas à l'équivoque, les devoirs et les pouvoirs de ces officiers sont parfaitement bien définis, et aucun d'eux ne peut outrepasser ses pouvoirs légalement. En admettant même que tel ne fût pas le cas, cette loi est inconstitutionnelle, parce qu'elle viole les principes fondamentaux d'un gouvernement libre républicain, en faisant juger des hommes libres et en les faisant condamner à une peine ignobile—la perte du droit du suffrage, c'est-à-dire le plus sacré de tous les privilèges; et cela sans les entendre, sans qu'ils soient même présents, un procédé qui n'a de parallèle que dans l'histoire des gouvernements despotiques et tyranniques du Vieux Monde. Conséquemment tous ceux dont les noms ont été effacés des livres d'enregistrement par les assistants supervisors d'enregistrement, sans autre raison que parce qu'ils ne se trouvaient pas dans le ward le neuvième jour avant l'élection, restent nonobstant des électeurs légaux et dûment qualifiés.

La section 28 dit: "Que les surintendants d'enregistrement et leurs assistants délivreront à chaque citoyen, au moment où il est enregistré, un certificat correspondant exactement, quant au numéro, au nom, à la résidence, etc., avec l'enregistrement primitif; que *la présentation* de ce certificat AUX COMMISSAIRES D'ELECTION SERA UNE PREUVE COMPÉTENTE DES FAITS QUI Y SONT MENTIONNÉS ET DU DROIT DE L'ÉLECTEUR DE VOTER LE JOUR OU LE CERTIFICAT EUT DÉLIVRÉ."

Il s'ensuit que la possession d'un certificat donne le droit absolu de voter, sur identification, à moins que le nom n'ait été validement effacé. Comme les surintendants assistants ont négligemment effacé des noms en gros, à la Douane, hors de la présence du préposé et en l'absence des sources, sous prétexte que l'enregistrement est frauduleux — et commettent en cela, un pouvoir que le proposé seul peut exercer d'après l'opinion du comité d'avocats dont M. Henry C. Miller est président, comme le préposé a refusé d'assister et n'a pas exercé le pouvoir dont il est revêtu, les réunes des surintendants-assistants les plus illégales, votre droit de voter n'a pas été et ne saurait être affecté à moins que vous ne fassiez pas le neuvième jour avant l'élection, résidant du présent où vous avez été enregistré.

J. W. Patton,
Président du Comité Central Démocrate-conservateur de l'Etat.

Louis Bush,
Vice-président du Comité Central Démocrate-conservateur de l'Etat.
Philip Powers, Jr., secrétaire.

Louisiana.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodaux:

ENREGISTREMENT.— En 1874 le nombre des votants enregistrés atteignait le nombre de 3001. Sur ce nombre, à l'élection du 3 novembre de la même année, il y a eu 3326 citoyens qui ont voté, sans compter la boîte Collin. Cette année, la révision des listes électorales porte le nombre des votants à environ 2600.

Nous lisons dans le *Courier de la Louisiane*:

HOULIGAN.—Plusieurs de nos habitants rouleront quelques arpents de cannes cette semaine, mais la plupart attendront jusqu'après les élections de novembre avant de faire partir leurs convoyeurs. La canne n'est pas bien mûre et a beaucoup souffert par la longue sécheresse que nous avons eue.

LA RÉCOLTE DE COTON.—Bien que l'on ait cueilli beaucoup de coton depuis quelques jours, il en reste encore pour occuper le monde. Le nombre de coton qui est ramassé jusqu'à présent est beaucoup plus grand que celui de l'année dernière. La qualité est bonne.

Le montant de coton que l'on fera sera probablement double de celui de l'année précédente. Tandis que nos planteurs sucriers se plaignent, nos planteurs cotonniers, eux, sont joyeux. Quant aux prix, par exemple, ils ne sont pas satisfaits.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Nonobstant l'excitation politique qui règne en ce moment au milieu de nous, la foule s'était portée au théâtre, hier soir, pour voir jouer la fameuse comédie intitulée "La Palace de la Vérité." La pièce est bien montée et fait grand honneur au directeur qui n'a dépensé ni peine ni argent pour offrir à ses pateaux les nouveautés les plus intéressantes. Avant "The Palace of Truth" on a joué la pièce en un acte de "That Blessed Baby" qui a été magnifiquement accueillie par le public.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hubard & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 21 octobre de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

GRANDE OCCASION.—Chez M. J. B. Hubard, au coin des rues Bienville et Chartres, nouvellement et trouve qu'il est solides, mais encore très meubles à bon marché et défient la concurrence. Nous engageons les personnes qui ont besoin de meubles à aller examiner les chose et quand elles en connaîtront les prix, elles ne sortiront pas de magasin sans avoir fait emplette.

La liquidation des chaussures Centennaires s'opère avec rapidité à la Maison Ste-Anne.

Onze ans après la fin de la guerre nous voyons le parti républicain réveiller les haines du passé dans le seul but de triompher à une élection. Quelle [illegible] allons-nous si une semblable politique n'est pas désavouée et abandonnée!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Arrivée de nos ex-maires de couleur.

Antoine Kaiser et Robert Pelican sont arrivés ici hier matin à bord du Katie. Kaiser est parti de Bâton Rouge dimanche soir. Il dit que tout va bien.

Pelican dit que la Police Occulte est Est-Pelican. Gentlemen des [illegible] démocratiques.

Le St. John est arrivé au moment où le St. Jean-Baptiste. Il rapporte que la tête du ticket démocrate est bonne. Toutes les places du juge, shérif et autres [illegible] nanches à Donaldsonville. Packard a été mal reçu par un homme de couleur qui lui a adressé des injures.

La Cour Suprême.

Cette cour s'est réunie hier matin à 11 heures. Présents, les juges Howell, Wyly, Morgan et Leonard. Absent le président juge Ledoux. Le juge Howell prononce que la commission du juge Leonard, nommé à la place du juge Taliaferro, décédé, est indéfinie. Le juge Leonard prend place sur le banc du juge Howell.

Sur la motion de Mr. Wm. M. Hunt, la commission de Mr. H. R. Sands, récemment nommé juge de district, est [illegible]

Le juge Howell [illegible] pour la nomination du juge Taliaferro [illegible] la cour d'adjourner à mardi, 11 heures du matin. La cour s'ajourne.

Le juge Billings a nommé Wm. C. Black et A. Mary commissaires de juri pour les cours des Etats-Unis.

Le successeur du juge Taliaferro.

M. J. Leonard, du Nord de la Louisiane, candidat pour le Congrès sur la liste républicaine, a été nommé juge associé à la Cour Suprême de l'Etat, en remplacement du juge Taliaferro, décédé. On dit que M. Leonard est un bon jurisconsulte.

Le richère Tunisienne.

Le colonel Hardee est de retour de la seconde expédition vers la rivière Tunisienne. Il présentera bientôt un rapport à ce sujet. Il doit aussi présenter un rapport sur un autre projet qui [illegible] Tunisie. Il ne peut pas dire [illegible] l'auteur: Delamotte. Ce projet devrait coûter $600,000 pour un [illegible] de machines. Ces machines auraient chacun un peu plus d'eau seulement avec des dépenses encore plus fortes. Il nous semble que, pour exécuter l'autre plan, il serait facile de former une compagnie sur la base de certaine revenus [illegible] Ne coûterait plus rien aux habitants de la ville.

L'œuvre de radication.

Le gouv. Hahn nie l'assertion faite par les inspecteurs d'Etat que les livres d'enregistrement ont été portés par eux chez le douane. Ces livres sont restés entre les mains des inspecteurs, parce que, dit-il, il n'avait pas à s'en occuper, ces fonctions étant terminées.

La cour du commissaire Southworth était foulée de monde lundi matin et les cinéma même heure de cour ont été ordonnées par lui avec un promptitude extraordinaire.

La fabrication de députés-marshals des E. U. a continué hier toute la journée.

La révision de l'enregistrement à la Douane.

Depuis plusieurs jours les livres d'enregistrement des différents wards avaient été livrés au comité de compagnie réputé [illegible] qui a pu les examiner à loisir. Samedi, ces livres, du commissaire [illegible] de M. Hahn, ont été transportés à la Douane et remis par le marshal Pitkin à M. Woolley, greffier de la Cour des Etats-Unis, supervisor en chef des Etats-Unis.

A dix heures, les 17 supervisors radicaux de chaque ward de la ville, se sont réunis dans ce bureau et ont commencé à biffer les noms des démocrates ayant d'enregistrement frauduleux. Ce travail a été fait avec les mandats remis par le marshal à M. Hahn et livrés par celui-ci à M. Woolley.

Les supervisors démocrates des Etats-Unis n'avaient pas été notifiés de se trouver au bureau de M. Woolley, mais ayant appris que les [illegible] se pressait, ils s'y sont rendus et ont pu assister au travail qui s'est continué toute la journée de dimanche, malgré la protestation des démocrates.

Il paraît semble avoir été calculé de façon à frauder les démocrates en faisant porter la révision uniquement sur les votants de leur parti. Il a fallu tout le zèle et toute la vigilance des supervisors conservateurs pour tenir le major Pitkin et consorts de ce travail fait avec une partialité révélante, par la plupart des assistants enregistreurs.

Les démocrates ont vainement demandé que la révision se fît également sur les radicaux accusés par eux d'être enregistrés frauduleusement, en leur répondant qu'on ne s'occupait pas de cela et que quand on en aurait fini avec les autres.

Lundi matin, il y avait déjà 2000 noms de démocrates effacés, dont voici le détail: 1er ward 175, 2e ward 50, 3e ward 200 affidavits; 5e ward 16 noms seulement sur 400 affidavits, 6e ward 215; 64 200, 8e ward 400 affidavits on a effacé les noms de 100 blanches et 95 de couleur; 9e ward 51 noms effacés sur 300 affidavits; dans ce ward l'enregistreur a commencé l'examen des affidavits démocrates à midi et 17 noms; 10e ward non terminé; le 16e ward a effacé sur 200 affidavits, l'enregistreur a commencé l'examen des affidavits démocrates mais n'a effacé que 2 ou 3 noms sur 50 ces examinés.

Attaque sur le grand chemin.

Dimanche soir sur les 8 heures, un nègre nommé Jos. Alexander, qui gît de Delaison, circulait sur la banquette de la rue Teledano, près de la rue Bacon, a été assailli par deux hommes qui [illegible] l'avoir battu et lui avoir fait plusieurs coupures à la tête, se sont enfuis. Le nègre a été ramené et transporté chez lui, rue Genl Taylor, près la rue Baronne. Ses blessures sont graves mais non dangereuses.

Les Vétérans de Mexique.

Dimanche, l'association des Louisianais, vétérans de la guerre du Mexique, se sont réunis rue St Charles 55. 26 membres étaient présents. Le secrétaire a rapporté qu'il y avait 124 membres payants et solide, et que le Trésorier avait une balance de $100. Les frais d'initiation sont fixés à $1 et la contribution à $1 par an, plus un supplément de 25 cents à la mort d'un membre. Après un rapport, l'association a procédé à l'élection de ses officiers.

Superviseurs démocrates d'élection.

Voici la liste des superviseurs démocrates d'élection, qui ont été assermentés hier au bureau de M. Woolley:

PREMIER WARD.
M J Cusack — P Driscoll
J J Donovan — Thomas Ranley
J H Bonham — Joseph Bonham
P Murphy — W J Bonzel

SECOND WARD.
Jos H Holmes — John H Brownlee
Thomas Hosan Jr — O Thomas
J Lemoine — H Moran
Thomas Corall — John Roach
Louis Weber — G Schroeder

TROISIÈME WARD.
Thomas Moeller
John Malley — John Reardon
John H Kimbly — W R Beckett
Chas Funk — John Dunne
Thos Griffin Jr — Chas McGee
J M McMullen — J T Compton
O J Hillemere Jr — Wm Farrer
Geo Swarbrick — Jas Finn
H. McManus

QUATRIÈME WARD.
John Fitzpatrick — A Walle
John Connell — Patrick Maloney
R Menell — Jas Mahony
Mike Walsh — H Andry

CINQUIÈME WARD.
M H M Kar — A Bouyer
Jos Chassaing — Pierre Vert
Jos Holzhauer — Jos Fromenx
Leonard Schneider — Jos Bauman
Jas Bauman

SIXIÈME WARD.
Alfred Bolanger — W Allen
Sidney Barvin — John Magendie
S Scott — Geo C Schneider
Henry Grandmont

SEPTIÈME WARD.
S Harris — Bernard Bierman
H Palmer — Quincy Dalton
Henry Cheney — W Goodman
Louis Heatbath — Thomas Jones
G H Tessaine — E B Kewley

HUITIÈME WARD.
Tom Collins — J Gaffney
Chas Magee — J E Fitzgerald
Dan Sullivan — E H Livingston
J M Leake

NEUVIÈME WARD.
Thos Dunn — Thos Malone
Wm Bergman — M Morris
S Cole — M Morris
J M Villavaso — Jas Mooney
F D Chatravaux — C P Salomon Jr

DIXIÈME WARD.
Thos Fraser — Edward Hanson
M Gordon — Chas Wells
Robert Bell — Chas Wells
J Louis M Labey — Elias Bouvier

ONZIÈME WARD.
Ben Moss — Wm Curtis
Henry Andrews — Thos Mooney
M Aldendorff — Jas Mooney

DOUZIÈME WARD.
[illegible]

TREIZIÈME WARD.
[illegible] — J Chassaing
[illegible] — W L Mather

QUATORZIÈME WARD.
[illegible] — [illegible]

QUINZIÈME WARD.
[illegible] — T Kane
[illegible] — [illegible] Patenaud

SEIZIÈME WARD.
James Fragne — J Shaw

DIX SEPTIÈME WARD.
L L Patenaire — Victor Perkins.

L. W. PATTON,
Président du Comité Central d'Etat du parti démocrate-conservateur de la Louisiane.

Président du comité central d'Etat du parti démocrate-conservateur de la Louisiane.

Les sociétés ouvrières et d'ouvriers et [illegible] ont publié hier une protestation [illegible] contenant les raisons pour lesquelles [illegible] ne peut voter pour le parti radical.

Non seulement l'administration radicale ne leur a donné aucune satisfaction, mais encore elle les a entraînés dans une [illegible] dans laquelle elle a dépensé [illegible] de 700,000 dollars, pendant les huit dernières années.

Cette administration radicale a voté [illegible] de 1868 à 1872 et 1873 à 1876 [illegible] Cubains et de leur aide maintenant une [illegible] marche à donner une [illegible] pour la liberté et l'émancipation.

Le général Grant a trompé leur attente et a dit dans sa proclamation que les Cubains n'étaient pas [illegible] pour la liberté, mais [illegible] ceux qui combattaient pour cette liberté étaient [illegible] par les Espagnols.

Quant aux Cubains qui ont émigré aux Etats-Unis, chacun l'on gagne beaucoup [illegible] Il ne [illegible] [illegible] dans les [illegible] de la majorité de la population Louisianaise, ils font preuve de dignité et de [illegible] justice.

Club des Balayeurs.
(Broom Ragers.)

Ce club s'est formé au comité pour donner les renseignements [illegible] qui étaient naturellement qui se trouvaient [illegible] [illegible] [illegible] nature qu'elles soient. Ceux qui assistent des deux sont invités à se [illegible] grand [illegible] [illegible] [illegible] trouver le capitaine Michel Gorge [illegible] [illegible] [illegible]